**Zeitschrift:** Le pays du dimanche
**Herausgeber:** Le pays du dimanche
**Band:** 4 (1901)
**Heft:** 166

**Artikel:** Feuilleton du Pays du dimanche : Les cantiques d'Yvan
**Autor:** Du Camfranc, M.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-285282

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Dimanche, 10 mars 1901 N° 166 Troisième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

# LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

*LE PAYS* 29me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 29me année *LE PAYS*

## NOTES & REMARQUES

DE

**Charles-Auguste-Nicolas BERBIER**

de Courfaivre

*Sur la Révolution dans le Mont-Terrible*

(1793-1796)

(Suite.)

Le 8, autre décret qui défend de laisser paturer les cochons, là où il y a de la faine; ceux qui auront de la faine seront obligés d'annoncer à la municipalité combien il en possèdent de boisseaux.

On a aussi reçu un décret qui défend de dire que les blés ne rendent pas beaucoup.

Dans cette année 1794 tout est d'une tristesse incompréhensible. Jamais on n'entend plus le monde chanter; personne n'est plus galant (sic); tout décline. Le temps même est toujours dérangé; les arbres sont comme usés; les oiseaux ne chantent plus. On a toujours peur; on n'ose plus parler; la moitié des jeunes garçons sont dehors; des contagions de bestiaux; des fièvres, des dissentries et toutes autres maladies attaquent les gens... La religion est perdue; on meurt sans prêtre et sans sacrements et l'on se fait encore du mal l'un à l'autre.

Quelle misère!! Mais pour tout cela, remercions Dieu et espérons que tout cela aura une fin. Amen!

Le 7 octobre, on n'a pas encore semé les terres, au moins la moitié.

Ce jour-là, on a reçu un arrêté du département qui dit que les fonctionnaires publics ne pourront se démettre de leurs charges jusqu'à la fin de la guerre. Ni les surveillants, ni notables, ni aucun fonctionnaire communal ne seront payés, à l'exception toutefois du sécrétaire de la municipalité; celui-ci recevra un salaire de la caisse communale. On donne à celui de Courfaivre 4 cents livres par an!

Il est arrivé à notre municipalité un arrêté du département d'après lequel tous ceux qui auront des bois de perches seront obligés d'en faire la déclaration de ce qu'il en veulent faire à la municipalité: c'est par rapport à la faine. Si les particuliers ne font pas cette déclaration, la municipalité sera obligée de dire à chacun: « Si vous avez envie d'aller à la faine, vous n'avez que d'aller dans le bois d'un tel, car il n'a pas observé la loi. »

Le 11 octobre la municipalité a reçu un décret de Paris qui supprime tous les comités de surveillance: il y aura Delémont un comité révolutionnaire pour juger.

Le 12 deux membres du district ont été faire les montes (ventes publiques) du mobilier de notre curé: on lui à mis à monte tout ce qu'il y avait dans la cure. Les montes avaient été publiés trois décades auparavant, dans tout le district.

La municipalité a reçu le 15 octobre les ordres que le district de Delémont fournirait cent et septante voitures à 4 chevaux pour chartonner à l'armée, depuis Cernay: les voituriers seront changés au bout de 6 semaines. N'est-on pas bien heureux?!

Le 20 octobre, la municipalité a envoyé deux hommes à Bâle pour y chercher des remèdes pour les bêtes.

Pour les voitures qui sont parties l'autre jour pour l'armée, il en coûte à la commune de Courfaivre tous les jours, passé six cents vres.....

Le 20 d'octobre 1794 on a conduit le citoyen Rengguer à Paris avec des gendarmes qui l'escortaient: il était attaché sur une charette avec un marchand de Porrentruy.

Le 25 même mois, la municipalité a reçu du district les ordres que la commune de Courfaivre devra conduire cent penaux (boisseaux) d'époutes le 7 novembre. De même, on a reçu l'ordre de dresser des listes séparées de tous les bœufs du village, des vaches, des poulains, des moutons, des brebis, des chèvres, des poules, des cochons, et d'envoyer ces listes au district.

Jamais on a vu un si mauvais automne que celui de cette année 1794. Toujours de la pluie, du brouillard, du froid ou des vents.

Il est défendu à tous ceux qui ne moisonnent pas d'avoir du blé pour plus d'un mois, ou s'ils viennent à être connus pour en avoir davantage, ils seront regardés comme des accapareurs et puis comme tels selon la loi.

Le 2 novembre, la municipalité à reçu du district l'avis que la commune de Courfaivre sera quitte de donner du foin à la nation, vu qu'on a ici la contagion.

Le 7 novembre la municipalité à reçu un ordre du département qui défend à Courfaivre de mettre le bétail hors des écuries, soit aucune bête à pieds fourchus, ni pour travailler ni pour quoique ce soit, car les gendarmes ont droit de faire des rondes dans les lieux où existe la maladie, et s'ils trouvent des bêtes dans la rue, hors des écuries, ils peuvent les confisquer. Il est aussi défendu de trafiquer du bétail soit pour en vendre, soit pour en acheter.

Le 28 novembre la municipalité a fait une gabelle de 4 sous par tête de bête rouge et on a

---

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 65

LES

## Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Et, dans ce silence, Marie-Alice était comme imprégnée de paix. Le mystérieux bonheur qu'elle éprouvait, elle n'aurait pu le traduire par des paroles; il lui venait véritablement du ciel. Qu'il était vraiment plein de suavité, ce charme de confiance auquel elle s'abandonnait entièrement! Elle respirait dans les douceurs flottantes d'une atmosphère, qui n'était plus d'ici-bas. Elle avait atterri dans une patrie nouvelle au beau climat. Jamais les triomphes sur la scène ne lui avaient donné une telle douce ivresse. Elle ne regrettait plus ses succès; elle y songeait même avec une sorte de pitié. Comment avait-elle pu vivre avec ce seul désir: « briller sur une scène en toile peinte ». Maintenant, elle voulait mieux que cela. Le terrestre en elle était évanoui pour faire place au divin, et jamais elle n'avait compris, comme elle le comprenait en ces instants, ces paroles du Fils de la Vierge Marie; ces paroles du ciel, qui contiennent toute perfection: « Allez plus de l'avant, cherchez le large, priez du mieux que vous pourrez et ne vous inquiétez pas. »

Yvan priait aussi à côté de sa mère. Qu'il était heureux de la voir transfigurée par le repentir et la foi! Mais il se disait que son œuvre était faite. Il se sentait épuisé.

Sans se plaindre, si longtemps il avait souffert. Qu'importe! puisque ses souffrances avaient attiré, sur son père et sur sa mère, les grâces du ciel. Et il murmurait tout bas en joignant les mains:

— Que la volonté de Dieu s'accomplisse! Ma tâche est faite! En somme, malgré la fièvre qui le minait depuis des année; malgré la faiblesse de ses jambes, parfois si grande qu'il ne pouvait marcher; malgré cette profonde anémie que rien n'avait pu vaincre, sa vie avait eu son utilité, elle pouvait prendre fin. Et voilà qu'en cet instant, il souriait devant la radieuse image de la Vierge de Lourdes; il se sentait appelé ailleurs. D'autres joies que celles d'ici-bas l'attiraient; il avait la complète certitude que bientôt, il connaîtrait un bonheur, qui, simplement, se rêve sur la terre; qui n'est, ici-bas, qu'une vision, et dont la réalité est au ciel. Puisque son père était mort en se repentant, puisque sa sa mère était revenue à Dieu, il avait atteint son but, et, volontiers, il partirait pour ce beau pays inconnu, où rien ne voile, à l'âme bienheureuse, la beauté du Créateur.

Longtemps il pria, puis la mère et le fils quittèrent la Grotte, et, sous le clair des étoiles, ils atteignirent une petite maison, qu'un jeune médecin, ami d'Yvan, consentait à leur céder.

envoyé un homme à Bâle chercher des remèdes contre la contagion.

Le 14 décembre, on est parti de Courfaivre avec deux voitures pour aller chercher du blé à Altkirch, pour le mener à Delémont par les ordres du district. Ces deux voitures coûtent à la commune vingt écus en numéraire.

Le 18 décembre la municipalité a reçu un ordre du district qui ordonne à l'agent national de mener à Delémont le 20 du courant tous les pauvres gens du village qui sont sur la liste envoyée par la municipalité Le district leur a donné des patentes et des pensions : un homme a eu quatre vingts livres et une femme trente livres, et cela pour six mois.

Le 22 la municipalité a reçu une nouvelle taxe, car tout doit être taxé ; le même jour un décret de la Convention nationale de Paris qu'il faut payer tout le bois qu'on use (dont on se sert) à raison de 4 francs la toise. La municipalité le fera à l'agent de la commune, lequel en rendra compte au receveur du district.

Le 29 décembre la municipalité a reçu les ordres du district que la commune fera aller deux voitures à Porrentruy le 30 courant pour y prendre du blé et l'amener à Delémont ; le même jour, autre décret portant que notre département devra fournir 400 chevaux pour le service de la république.

Le même jour, un arrêté du département dit qu'il a reçu un décret de la Convention que le département du Mont-Terrible devait fournir 400 voitures pour aller chartonner de Belfort à Cernay, et cela pour longtemps, car l'arrêté dit que selon le décret on changera les chartons (voituriers) toutes les six semaines.

*(A suivre.)*

# INSTITUT BERNOIS

## pour le traitement de la rage.

Dans le district de Delémont on a abattu, ces derniers temps, un chien enragé et on a des raisons de croire que des chats ont été mordus. A Lugnez, on a dû également abattre un chien errant d'allure louche ; mais l'autopsie n'a pas donné des résultats absolument concluants. Cependant des mesures de précaution ont été prises. C'est donc le moment de dire quelque chose de l'Institut pour l'étude des maladies infectieuses à Berne où M. le Prof. Dr Tavel vient d'organiser un service pour le traitement de la rage. La création de ce service, dont la direction a été remise à M. le Dr Glücksmann, a pour but :

1° le traitement des gens mordus par des animaux malades ou suspects de rage (immunisation post-infectionnelle) ;

2° exceptionnellement l'immunisation de gens ou d'animaux exposés à l'infection (immunisation pré-infectionnelle) ;

3° la recherche expérimentale de la rage dans le cas où il s'agit d'établir un diagnostic certain ;

4° l'étude de questions scientifiques relatives à la rage.

*Traitement après morsure.* Les personnes qui se présentent pour suivre le traitement d'après la méthode Pasteur peuvent à leur choix et suivant leur position être traitées soit à l'hôpital, soit policliniquement.

Un service clinique est attaché à l'Institut pour le traitement hospitalier. La pension, y compris les frais de traitement, se monte à 3 fr. 50 par jour. Les personnes en traitement auront à se soumettre au règlement général de l'hôpital.

Les personnes mordues qui préfèrent demeurer à l'hôtel, dans une pension ou chez des particuliers, devront se trouver à l'Institut à l'heure indiquée pour le traitement. Le coût du traitement est fixé à 1 franc par jour.

La durée de la cure est de 20 jours.

*Instruction sur les mesures à prendre en cas de morsure par animaux suspects de rage.* Si possible cautériser la plaie dans la première heure qui suit la blessure, soit au fer rouge, soit au thermocautère.

En outre, on prendra immédiatement les mesures nécessaires pour envoyer la personne mordue à l'Institut. Il suffira qu'une autorité ou le médecin annonce télégraphiquement son arrivée (Adresse : Institut Pasteur, Berne).

Le traitement sera commencé de suite après l'arrivée.

L'animal mordeur devra immédiatement être mis en observation et ne devra pas être tué avant qu'un vétérinaire l'ait reconnu malade. — Si l'animal reste bien portant, on le laissera en vie et on en avisera l'Institut. La cure du mordu sera alors suspendue. Si, au contraire, l'animal mordeur tombe malade, on enverra la tête entière ou seulement le cerveau à l'Institut pour faire le diagnostic expérimental

L'expédition de la tête entière se fera comme suit : La tête enveloppée dans des linges trempés dans du sublimé 1 0/00, sera empaquetée dans une caisse et remise à la poste avec l'adresse de l'Institut et l'indication : par exprès.

Si le cerveau seul est envoyé, on l'immergera dans un récipient rempli de glycérine pure, afin de conserver la virulence. L'empaquetage restera le même.

Dès que les recherches expérimentales seront terminées, l'Institut fera son rapport à qui de droit.

# Charcuterie à perpétuité

— Eh ! là-bas !... le Marchois !... sors donc un peu, v'là ta bourgeoise qui veut te parler...

A cet appel proféré par cinquante vigoureux gaillards, le graisseur tourna la tête avec défiance ; puis, ayant vu dans l'embrasure de la porte se profiler une forme féminine, il posa lentement sa burette, jeta un dernier coup d'œil à sa machine, et ayant passé sur son saligaud ses mains pleines d'huile, se dirigea sans se presser vers la sortie en répondant d'un ton bourru aux camarades :

— C'est bon !... c'est bon !... on y va !...

— Tu sais, lui dit la femme ; chez nous, on veille, ce soir.

— Ah !

— Oui, rapport aux peignages qui sont en retard pour les commandes ; paraît qu'on nous garde jusqu'à onze heures... Alors, je suis venue te dire, comme ça, de ne pas m'attendre et d'aller chercher le petit à l'asile... Tu le déshabilleras et tu le coucheras...

— C'est tout ?

— Oui... plutôt non !... faudra t'acheter de quoi manger... tu sais, chez Suintoux... Soignetoi bien !... Allons, au revoir !

— Au revoir !...

* * *

Quand, une heure plus tard, les bras chargés de victuailles et poussant devant lui son mioche à moitié endormi, l'ouvrier eut ouvert la porte de son chez lui, il fut saisi à la gorge par une bouffée si âcre, qu'il ne put s'empêcher de dire, avec l'accent de la plus vive conviction :

— Pristi ! ça schlingue dur, ici !...

Tout de même, le graisseur n'avait pas tort de pousser cette exclamation-là... Tout habitué qu'il était aux fortes odeurs de suif et d'huile chaude, il s'était senti littéralement suffoqué par ce relent vague et écœurant de pièce renfermée, de lits pas faits, de vaisselle sale et de vieux aliments moisis... « Bouge pas, toi », dit-il au moutard en lui faisant signe de rester sur le palier ; pour lui, traversant rapidement l'appartement, il se dirigea vers la fenêtre, et malgré l'humidité envahissante du dehors, il l'ouvrit toute grande.

C'est alors seulement, quand l'air eut été un peu renouvelé, qu'il se décida à allumer la lampe à pétrole et à faire entrer le petit.

---

en partie, pour toute une saison.

Ils s'étaient promis de passer l'été et l'automne à Lourdes ; ils voulaient vivre à l'ombre de la Basilique, respirer l'air pur des montagnes ; et chaque matin et chaque soir, prier à la Grotte bénie.

Cette maison était tout simplement un petit pavillon au fond d'un enclos fleuri. Les balcons étaient enguirlandés de roses, partout où la vigne vierge leur laissait quelque place, le lierre couvrait les murs du jardin, sorte de forêt vierge.

L'ami d'Yvan, le docteur André Riancey, était un homme de trente ans à peine, de haute taille et de visage énergique. Dans son franc regard se lisait le secret tout entier d'un dévouement sans limites à l'humanité souffrante.

André Riancey, qui, depuis quelques années, soignait Yvan, s'était pris d'une grande amitié pour ce doux infirme, si pieux si patient ; et Yvan donnait toute sa confiance à ce médecin de grande science et de grand cœur, à ce lutteur s'efforçant de terrasser les maladies, à ce combattant livrant les sublimes combats de la science contre l'invasion des mortelles épidémies.

Il passait ses hivers à Paris, ses étés à Lourdes. Sa vie, durant son séjour au pied des Pyrénées, était consacrée aux infirmes venant chercher la guérison à la Grotte bénie. A Paris, on le retrouvait au chevet des malades pauvres. C'était sa clientèle de choix, puisque Dieu lui avait donné la fortune.

André Riancey s'approchait de ses amis, la main tendue. Un beau sourire calme éclairait son visage. Le lendemain, il ferait lui-même les honneurs de son pavillon, mais, en ce moment, il fallait songer à reconforter les forces physiques des deux pèlerins, qui, dans la joie du miracle, dans l'ardeur de la prière, avaient oublié que le pauvre être humain a besoin de nourriture. Marie-Alice n'avait rien pris depuis le matin et il était près de minuit. Dans la salle à manger, un repas simple attendait ; on se mit à table. Le savant Riancey, qui tant de fois les avait constatés, parlait des miracles accomp Lourdes avec toute la simplicité et toute la force d'une émotion contenue. Une vieille servante basque apportait, tour à tour, le potage, les œufs frais, la volaille rôtie ; puis, comme la température était lourde dans la maison, mais d'une douceur exquise à l'extérieur, ils passèrent sur le perron, et, accoudés sur la balustrade, ils regardèrent le ciel tout fleuri d'étoiles. C'était une nuit divine. Ils ne pouvaient se résigner au sommeil. Devant eux, s'étendait le jardin antique, quelque peu solitaire et abandonné, et plus loin, c'était le décor superbe que faisait la Basilique avec le ciel étoilé pour rideau de fond.

*(La suite prochainement.)*